

Règlement Jeu "Tike Sécurité"

Article 1

Tike Sécurité, dont le siège est situé 14 rue des fusiliers Marins 59140 Dunkerque, immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B 491 329 827, et enregistrée sous le numéro SIRET 491.329.827.0027 organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 06 janvier au 16 février 2016, intitulé "Tike Sécurité".

Article 2

Ce jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France, Belgique et Suisse à l'exclusion des dirigeants des sociétés organisatrices, et des membres de leurs familles respectives vivant sous leur toit.

Article 3

Pour participer, il suffit d'aller sur le site [tike-securite.fr](http://www.tike-securite.fr) à l'adresse <http://www.tike-securite.fr/content/37-concours-tike-securite> et de renseigner les informations demandées : Nom, prénom, email, adresse.

Article 4

La participation est limitée à un seul passage par personne (même nom, même adresse), sur la durée du jeu.

Article 5

Le jeu fait l'objet d'un tirage au sort à la fin du concours. Le tirage au sort aura lieu le mercredi 18/02/2016 à 17 h. Le lot à gagner est : - Un bon d'achat d'une valeur de 300€ à valoir sur le site <http://www.tike-securite.fr>

Article 6

Le gagnant au jeu sera désigné à l'issue du tirage au sort, et recevra son lot par email sous un délai de 15 jours. Bon d'achat sous forme de code réduction directement envoyé par email.

Article 7

Les lots ne sont ni échangeables, ni négociables, ni transformables en espèces

Article 8

Tike Sécurité se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent jeu.

Article 9

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Article 10

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Liberté", les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu en s'adressant à la société organisatrice à l'adresse suivante : Tike Sécurité, JEU 814, rue des fusiliers marins – 59140 Dunkerque.

Article 12

Tike Sécurité pourra diffuser le nom, la commune de résidence et la photographie du gagnant à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, sans contrepartie financière.

Article 13

Tike Sécurité ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

Article 14

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités de déroulement et de ses résultats.